

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 26 juin 2025

DATE	NUMERO	OBJET	APPROBATION	PAGE
26/06/2025	DE_021_2025	Validation de l'entreprise pour l'installation d'une climatisation réversible au logement du 30 Route du Pastel	A L'UNANIMITÉ	1
26/06/2025	DE_022_2025	Validation des travaux de voirie 2025	A L'UNANIMITÉ	2
26/06/2025	DE_023_2025	Renouvellement Convention avec la Société Protectrice des Animaux	A L'UNANIMITÉ	3
26/06/2025	DE_024_2025	Demandes de subvention association à titre exceptionnel	A L'UNANIMITÉ	4

Commune de Parisot

Séance du jeudi 26 juin 2025

Date de la convocation: 20/06/2025

Membres en exercice : 15	<i>vingt-six juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER</i>
Présents : 9	Présents : Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS
Votants: 12	Représentés: Didier VALAX représenté par Sébastien CHARRUYER, Anne-Sophie DEVIENNE représentée par Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO représentée par Magali PEZOUS
Pour: 12	
Contre: 0	Excusés: Jésus ARCA, Leslie CARRASCO
Abstentions: 0	Absents: Céline ASTRIE
	Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Objet: Renouvellement Convention avec la Société Protectrice des Animaux - DE_023_2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a une convention de prestation de service de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire expose les éléments principaux de la convention proposée ;

En contrepartie des services apportés par la SPA, la collectivité versera une redevance calculée comme suit :

-Redevance année N =Nombre d'habitants en année N*le tarif par habitant fixé pour l'année N

Le nombre d'habitants retenu pour le calcul pour la période citée ci-dessus sera celui de la population municipale tel que figurant dans le dernier document INSEE en vigueur au 1 er janvier de chaque année concernée.

-Révision annuelle du prix des prestations:

Les prestations sont fixées à l'année .

-Pour l'année 2025 , le tarif par habitant est de 1.50 € TTC

-Pour l'année 2026 , le tarif par habitant est de 1.55 € TTC

-Pour l'année 2027 , le tarif par habitant est de 1.60 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de la convention jusqu'au 31/12/2027
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier DEMBLANS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/06/2025
et publié ou notifié

30/06/2025

Commune de Parisot

Séance du jeudi 26 juin 2025

Date de la convocation: 20/06/2025

Membres en exercice : 15	<i>vingt-six juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER</i>
Présents : 9	Présents : Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS
Votants: 12	
Pour: 12	Représentés: Didier VALAX représenté par Sébastien CHARRUYER, Anne-Sophie DEVIENNE représentée par Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO représentée par Magali PEZOUS
Contre: 0	Excusés: Jésus ARCA, Leslie CARRASCO
Abstentions: 0	Absents: Céline ASTRIE
	Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Objet: Validation des travaux de voirie 2025 - DE_022_2025

Après avis de la commission d'aménagement et de travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le programme de travaux de voirie suivant :

- Route de Mourens
 - Route de Peyrole-Vergnerie Basse
 - Route des Calmettes
 - Route de Barrial
 - Route de Pinseguerre
 - Route des Galinier
- 1 jour de point à temps

Montant total des travaux de voirie prévus 76347 € TTC en investissement,

Montant total des travaux de voirie prévus 3900 € TTC en fonctionnement,

Monsieur le Maire rappelle que ce programme concerne des voiries d'intérêt communautaire et qui correspond à l'enveloppe de voirie validée auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Cette enveloppe s'élève à 61221 € déduction faite du FAVIL et de la TVA récupérable.

Nous avons prévu 70 000€ en investissement pour les AC voirie sur le budget 2025.

D'autre part nous avons prévus au budget des travaux sur les chemins ruraux suivants :

- Chemin de la Brogne
- Impasse de Janicou

Le montant des travaux s'élève à 16580.96 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le programme des travaux 2025 tel que présenté.

0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier DEMBLANS

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 081-218102028-20250626-DE_022_2025-DE

S²LO



Charruyer

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/06/2025
et publié ou notifié

30/06/2025

Commune de Parisot

Séance du jeudi 26 juin 2025

Date de la convocation: 20/06/2025

Membres en exercice : 15	<i>vingt-six juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER</i>
Présents : 9	Présents : Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS
Votants: 12	Représentés: Didier VALAX représenté par Sébastien CHARRUYER, Anne-Sophie DEVIENNE représentée par Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO représentée par Magali PEZOUS
Pour: 12	
Contre: 0	Excusés: Jésus ARCA, Leslie CARRASCO
Abstentions: 0	Absents: Céline ASTRIE
	Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Objet: Validation de l'entreprise pour l'installation d'une climatisation réversible au logement du 30 Route du Pastel - DE_021_2025

Monsieur le Maire informe le Conseil que le DPE du logement de l'épicerie est pénalisé par le système actuel de chauffage. Comme pour les autres logements communaux il convient d'installer une climatisation réversible dans la pièce principale.

3 entreprises ont été sollicitées.

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise BARTHE située à l'Union est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 1621.35 € HT soit 1888.12 € TTC. Le financement avait été intégré au budget.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise BARTHE pour l'installation d'une climatisation réversible dans le logement de l'épicerie

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui s'y rapporteront.

0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier DEMBLANS

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

S²LOW

ID : 081-218102028-20250626-DE_021_2025-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/06/2025
et publié ou notifié

30/06/2025

Commune de Parisot

Séance du jeudi 26 juin 2025

Date de la convocation: 20/06/2025

Membres en exercice : 15	<i>vingt-six juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER</i>
Présents : 9	Présents : Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS
Votants: 12	Représentés: Didier VALAX représenté par Sébastien CHARRUYER, Anne-Sophie DEVIENNE représentée par Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO représentée par Magali PEZOUS
Pour: 12	
Contre: 0	Excusés: Jésus ARCA, Leslie CARRASCO
Abstentions: 0	Absents: Céline ASTRIE
	Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Objet: Demandes de subvention association à titre exceptionnel - DE_024_2025

Vu la nomenclature M57,
Vu le budget primitif 2025,
Vu les demandes reçues par différentes associations du territoire,
Vu la délibération 2020-52 du 08/10/2020 par laquelle le Conseil municipal fixe notamment les principes généraux d'attribution,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé par délibération les principes généraux de subventions aux associations :

- Examen en commission d'action sociale,
- Dossier de candidature (dernier compte-rendu d'assemblée générale, avec rapport moral et financier, présentation de la destination de la subvention et objectif recherché, présentation du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions exceptionnelles 2025 pour deux associations. :

-L'association sportive Collège Le Clézio de Lisle sur Tarn sollicite une subvention exceptionnelle pour participer au championnat de France de futsal, gymnastique rythmique et séjour sportif. Douze élèves habitant la commune sont concernés par ce séjour.

-Les sapeurs pompiers de Lisle sur Tarn sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un cross départemental sur la commune de Lisle sur Tarn le 15 /11/2025.

Association	vocation	montant
AS Collège Le Clézio de Lisle sur Tarn	Association extra municipale vocation sportive	à 120.00 €
Sapeurs Pompiers de Lisle sur Tarn	Association extra municipale vocation sportive	à 150.00 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le principe d'attribution des montants des subventions tel que présentés ;

0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier DEMBLANS

The image shows the official seal of the Mayor of Parisot, Tarn. The seal is circular with the text "Maire de PARISOT" at the top and "TARN" at the bottom, flanked by two stars. In the center of the seal is a coat of arms depicting a landscape with a castle and a tree. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/06/2025
et publié ou notifié
30/06/2025

